



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de résultat de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-122107>

Département(s) de publication : **33**

Annonce n° **24-122107**

Travaux

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 24-92924

Mis en ligne sur le site www.boamp.fr le 15/10/2024

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Commune de Cenon 1 avenue Carnot 33150 CENON

Type de Numéro national d'indentification : SIREN

N° National d'identification : 21330119500011

Ville : Cenon

Code postal : 33150

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 33

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : Travaux de relampage et relanternage de l'éclairage public de la ville de Cenon

Code CPV principal - Descripteur principal : 45316110

Type de marché : Travaux

Description succincte du marché : Il s'agit d'un accord cadre qui a pour objet des travaux de relampage et relanternage de l'éclairage public de la ville de Cenon. L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R.2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande. Il est conclu à compter de sa notification pour une durée de 1 an avec reconduction tacite 3 fois sans pouvoir dépasser 4 ans.

Section 4 - Attribution du marché

Renseignements relatifs à l'attribution du marché et/ou des lots :

DERICHEBOURG ENERGIE 51 CHEMIN DES MECHEs 94000 CRETEIL N° Siret :75307969800084

Le montant de l'accord cadre annuel est de 500 000 € HT maximum Montant maximum HT sur la durée de l'accord cadre : 2 000 000,00 €

Date d'envoi du présent avis à la publication : 25/10/2024